Mesures particulières COVID-19

Mise à jour : 07/12/2021

Dans le cadre de la reprise des activités sportives et, conformément aux directives ministérielles et fédérales, nous mettons en place ces mesures particulières dans le cadre des compétitions se déroulant sous la responsabilité de notre club.

Ce protocole s'applique à tous les participants (nageurs, entraîneurs, officiels).

Dispositions générales :

Toute personne de plus de 12 ans et 2 mois est soumise au contrôle du Pass'Sanitaire à l'entrée de l'établissement : nageurs, éducateurs, officiels, organisateurs.

Les manifestations se déroulent à huis clos, le public ne pourra pas accéder à l'établissement.

Pour chaque réunion, un référent COVID-19 sera désigné afin de s'assurer du bon respect :

- Des mesures mises en place.
- De l'affichage rappelant les gestes barrières.
- De la mise à disposition du gel hydro-alcoolique à différents endroits.

Le programme et les résultats ne seront pas affichés pour ne pas créer de point de rassemblement.

Les buvettes et distributeurs en tout genre sont interdits.

Port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de 11 ans et plus. Ce dernier doit être un masque chirurgical en parfaite intégrité. Il doit être correctement porté, c'est-à-dire sur le nez, la bouche et le menton en continu.

Concernant les nageurs, le masque doit être porté jusqu'à l'arrivée sur la plage de départ et doit être remis immédiatement après la course avant d'atteindre les zones mixtes.

Spécificité pour les officiels :

Toutes ces dispositions s'appliquent pour les officiels. Ils veilleront à maintenir la distanciation physique pendant toute la réunion y compris pendant la remise des récompenses (pas de serrage de mains). Les officiels utilisent leurs effets personnels. Si du matériel doit être mutualisé, il doit être rigoureusement désinfecté avant et après usage.

Concernant le port du masque pour le starter et le juge arbitre, ils en sont exemptés pendant la durée de leurs missions. Néanmoins, le masque doit être remis pour tout échange avec les autres acteurs des compétitions et dès la fin de leurs missions.

Protocole propre à chaque établissement :

Outre ces mesures, des protocoles complémentaires peuvent être émis par les établissements et doivent être respectés par tous.

Nous invitons tous les participants possédant un téléphone portable à télécharger l'application TousAntiCovid et à l'activer lors de l'entrée au sein de l'établissement.

TOUT MANQUEMENT POURRA ENTRAINER UNE EXCLUSION DES LOCAUX, VOIRE L'ARRET DE LA COMPETITION

C'est à chaque club de faire respecter ces consignes à ses nageurs, entraîneurs et officiels